

CONCOURS SCMF SPECIAL 140 ANS

« Les Plus Beaux Ouvrages de la Construction Métallique »

Le Syndicat de la Construction Métallique de France (SCMF), domicilié à Courbevoie, 92400, 4 rue Michael Winburn, organise un concours des plus beaux ouvrages de la construction métallique française ouvert à tous les constructeurs métalliques de France.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

1. Objet du concours

Le Concours vise à valoriser et promouvoir le savoir-faire des professionnels de la construction métallique à travers la mise en lumière d'ouvrages remarquables, qu'ils se distinguent par leur qualité technique, leur originalité, leur esthétique, leur efficacité environnementale ou leur contribution à l'innovation de la construction métallique.

2. Participants

- Le Concours est ouvert à tous les constructeurs métalliques de France.
- Chaque participant peut présenter **au maximum trois ouvrages**, réalisés par sa propre société.
- L'inscription est gratuite.

3. Conditions d'admission des ouvrages

- Sont admis uniquement les ouvrages réalisés au cours des **30 dernières années** et **créés, conçus, rénovés ou fabriqués par le participant ou l'équipe indiquée au moment de l'inscription.**
- Ils doivent être **entièrement fabriqués ou rénovés par le participant.**
- Aucun ouvrage déjà primé dans un précédent concours du SCMF ne pourra être soumis.

4. Catégories

Les ouvrages peuvent concourir dans une ou plusieurs des catégories suivantes :

- **Catégorie 1 : Construction neuve.**
- **Catégorie 2 : Rénovation** – pour les projets de rénovation ou de valorisation de l'ouvrage existant.
- **Catégorie 3 : Prix Décarbonation** – pour les initiatives innovantes visant à réduire l'empreinte carbone des ouvrages.

5. Modalités d'inscription

- Les candidats doivent remplir un formulaire d'inscription disponible sur le site du SCMF et fournir les pièces requises (description de l'ouvrage, photos, plans, attestations, etc.).
- Date limite de dépôt des dossiers : **30.05.2026 à 23h59.**
- Les dossiers pourront être déposés au siège du SCMF ou transmis via une plateforme numérique sécurisée désignée par l'organisation.
- Toute candidature incomplète après la date limite sera considérée comme **invalidé**.

- Les inscriptions sont ouvertes du 1^{er} avril au 30 mai 2025. Le concours est interdit aux membres du Jury et à leurs familles.

6. Composition des dossiers soumis

Chaque dossier devra, a minima, inclure :

- Description détaillée de l'ouvrage et de sa conception.
- Photographies ou rendu de haute qualité.
- Plans techniques et/ou croquis d'exécution.
- Attestations de réalisation (certification, responsabilité professionnelle).
- Justification des critères d'évaluation (innovation, performance, durabilité, etc.).

7. Déroulement du concours

- Les ouvrages sélectionnés par le jury seront présentés lors du **Congrès 2026 à la Cite de l'architecture et du patrimoine**.
- Les décisions du jury seront rendues publiques lors du Congrès du SCMF le 25 juin après-midi, tout comme la remise des prix.

8. Jury

Le jury est composé d'un nombre impair de membres (**au minimum 7**) désignés par le Bureau du SCMF, comprenant :

- Un président du jury.
- Des professionnels reconnus du secteur (architectes, ingénieurs, designers, experts techniques,...).
- Eventuellement des personnalités invitées externes.

9. Critères d'évaluation

Les ouvrages seront évalués selon :

- la **qualité technique et ingénierie**,
- la **précision d'exécution**,
- l'**originalité et créativité**,
- l'**esthétique et la finition**,
- le **respect des normes et des bonnes pratiques du SCMF**,
- **contribution à la durabilité ou à la performance environnementale**.

10. Récompenses

Les prix incluent :

- **1er Prix SCMF** meilleur ouvrage neuf,
- **2^e Prix SCMF** meilleure rénovation,
- **3^e Prix SCMF** décarbonation

Les récompenses peuvent être sous forme de trophées, diplômes, publications, bons cadeaux ou mise en avant dans les supports du SCMF.

Art 8 : Données personnelles

Les participants sont informés que les données à caractère personnel (nom(s), prénom(s), adresse postale, adresse email, numéro de téléphone) les concernant sont uniquement nécessaires à la prise en compte de leur participation. Les informations sont destinées au SCMF pour l'organisation et la mise en œuvre du concours. Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et le cas échéant d'un droit d'opposition pour motif légitime, des informations les concernant.

Toute personne justifiant de son identité pourra exercer ce droit en adressant sa demande au SCMF :

Syndicat de la Construction Métallique de France (SCMF)

4 rue Michael Winburn

92400 Courbevoie

contact@constructionmetallique.fr

11. Responsabilité

Le SCMF s'engage à prendre soin des dossiers et éléments fournis, mais ne peut être tenu responsable en cas de **vol, perte ou dégradation de matériel soumis hors support numérique**. Si des circonstances imprévisibles ne permettaient pas l'attribution du prix, les organisateurs et les membres du jury ne pourraient en être tenus pour responsables. Aucun frais de transport ou frais postaux ne seront remboursés aux participants. LE SCMF se réserve le droit d'annuler le concours en cas de participation insuffisante. Les auteurs restent responsables de l'assurance de leurs propres documents ou ouvrages physiques exposés.

12. Droits d'image

La participation implique que le candidat autorise le SCMF à **photographier, reproduire, publier et diffuser** les médias liés à l'ouvrage (site web, réseaux sociaux, publications professionnelles), sauf mention contraire écrite jointe au dossier.

Les droits d'exploitation ou de propriété intellectuelle restent la propriété des auteurs des dossiers, dans la mesure où cela ne contredit pas les droits accordés au SCMF pour la promotion du concours.

13. Acceptation du règlement

La participation au concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury. Le règlement est déposé en l'étude VBP Etude d'huissiers de justice – 8, rue d'Aboukir – 92400 Courbevoie. Le règlement dudit concours est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par mail à l'adresse du concours :

contact@constructionmetallique.fr